

----- Le 7 mai 2012 -----

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Rémi tenue le 7<sup>e</sup> jour de mai 2012 à l'endroit ordinaire des réunions de Conseil de ladite Ville, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :**

**François Turcot  
Joseph Boire  
Pierre Charbonneau  
Sylvie Gagnon-Breton  
Louise Trudeau-Lefrançois  
Jean Hogue**

**formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lavoie, maire.**

**L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.**

**La Directrice générale madame Nancy Corriveau est présente.**

**La Directrice générale adjointe / Greffière madame Diane Soucy, étant également présente, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

Après la prière, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

\*\*\*\*\*

#### **Ordre du jour**

1. Règlement # V 467-41-12 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'abroger et remplacer les grilles des spécifications H-28, H-32 et H-34 et autres dispositions
  - a) Avis de motion;
  - b) Adoption du premier projet;
2. Projet de règlement # V 572-12 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement # V 498-08 - Adoption;
3. Demande de projet intégré assujettie à un PIIA – Lot 4 701 815 (Zone H-33 - Maisons Dominus) – Approbation;
4. Programmation de loisir – Tarification – Cours de Zumba;
5. Demande à la MRC des Jardins-de-Napierville d'intervenir en travaux d'urgence – Branche 12 du Grand cours d'eau Saint-Rémi;
6. Personnel surnuméraire – Inscriptions pour le soccer – Engagement;
7. Question(s) du public;
8. Levée de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

**(1) RÈGLEMENT # V 467-41-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
# V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER ET REMPLACER LES  
GRILLES DES SPÉCIFICATIONS H-28, H-32 et H-34 ET AUTRES DISPOSITIONS**

---

12-05-1770

**(1A) AVIS DE MOTION**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'abroger et remplacer les grilles des spécifications H-28, H-32 et H-34 et autres dispositions.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**(1) RÈGLEMENT # V 467-41-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
# V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER ET REMPLACER LES  
GRILLES DES SPÉCIFICATIONS H-28, H-32 et H-34 ET AUTRES DISPOSITIONS**

---

12-05-1771

**(1B) ADOPTION DU PREMIER PROJET**

---

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2012 en référence au règlement portant le numéro V 467-41-12 ;

**ATTENDU** la dispense de lecture du premier projet de règlement;

**ATTENDU** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean Hogue  
**APPUYÉ PAR** : madame Sylvie Gagnon-Breton  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que le premier projet de règlement portant le numéro V 467-41-12 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'abroger et remplacer les grilles des spécifications H-28, H-32 et H-34 et autres dispositions, soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 18h00, le lundi, 28 mai 2012.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

12-05-1772

**(2) PROJET DE RÈGLEMENT # V 572-12 CONCERNANT LA DIVISION DU  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX  
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # V 498-08 - ADOPTION**

---

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2012 en référence au projet de règlement portant le numéro V 572-12 ;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent projet de règlement numéro V 572-12 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ;

**ATTENDU** la lecture dudit règlement par la Directrice générale adjointe / Greffière vu les changements apportés à la description de certains districts électoraux;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement # V 498-08, lequel sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2); il est :

**PROPOSÉ PAR** : **monsieur Pierre Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Joseph Boire**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

que le projet de règlement portant le numéro V 572-12 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement #V 498-08, soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

12-05-1773

**(3) DEMANDE DE PROJET INTÉGRÉ ASSUJETTIE À UN PIIA**  
- **LOT 4 701 815 (ZONE H-33 - MAISONS DOMINUS)**  
- **APPROBATION**

---

**ATTENDU** une demande de Projet intégré assujettie à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par Maisons Dominus au Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'implantation de bâtiments dans la zone H-33 en référence au projet « *Les Jardins Saint-Rémi* »;

**ATTENDU** que la demande répond à l'ensemble des critères prévus au Règlement #V 507-09 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et à ses amendements;

**ATTENDU** que le projet présente un ensemble de bâtiments s'harmonisant entre eux et avec le secteur avoisinant;

**ATTENDU** que le projet vise à offrir une typologie qui s'adjoint adéquatement à l'offre actuelle dans le projet « *Les Jardins Saint-Rémi* »;

**ATTENDU** que le projet présente des spécifications qui favorisent une utilisation optimale du sol et la création d'espaces communs de qualité;

**ATTENDU** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (résolution # CCU 12-03-2465);

**ATTENDU** la recommandation de messieurs Jérôme Carrier, directeur du Service d'Urbanisme, et Frédéric Isabal, directeur des opérations; il est :

**PROPOSÉ PAR** : **madame Louise Trudeau-Lefrançois**  
**APPUYÉ PAR** : **monsieur Joseph Boire**  
**ET RÉSOLU** : **unanimement**

d'approuver la demande de Projet intégré assujettie à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) selon les plans de présentation de la firme Möbius datés du 22 mars 2012;

que le rapport d'expertise de la firme d'ingénierie *CIMA +* fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

12-05-1774

**(4) PROGRAMMATION DE LOISIR – TARIFICATION  
- COURS DE ZUMBA**

---

**ATTENDU** que le Service des Loisirs offre une programmation d'activités et que celui-ci doit se doter de personnel temporaire à temps partiel ;

**ATTENDU** les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa Politique familiale, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisirs et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

**ATTENDU** que les salaires sont payés à même les inscriptions aux activités ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une procédure de tarification lors d'inscriptions à des cours offerts par le Service des Loisirs;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des Loisirs ;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par le Trésorier par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Louise Trudeau-LeFrançois  
**APPUYÉ PAR** : madame Sylvie Gagnon-Breton  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le cours de Zumba soit offert par l'école de danse *Tant-Danse de l'Âme* à compter du 15 mai 2012 jusqu'au 28 août 2012;

que les coûts d'inscription soient les suivants :

- 70. \$ pour les résidants (pour 14 semaines);
- 105. \$ pour les non-résidants (pour 14 semaines);
- 10. \$ par cours (coût à la fois).

que le nombre minimum de personnes requis pour que le cours débute soit de 11;

d'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 750. \$ à l'école de danse *Tant-Danse de l'Âme* pour ledit cours de Zumba.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

12-05-1775

(5) **DEMANDE À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE D'INTERVENIR EN TRAVAUX D'URGENCE – BRANCHE 12 DU GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI**

---

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Éric Déziel, coordonnateur régional de la gestion des cours d'eau et géomatique de la MRC des Jardins-de-Napierville;

**ATTENDU** les commentaires de monsieur Fabien Gagné de la compagnie 9124-2776 Québec Inc., propriétaire riverain;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par le Trésorier par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean Hogue  
**APPUYÉ PAR** : madame Louise Trudeau-Lefrançois  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que demande soit adressée à la MRC des Jardins-de-Napierville d'autoriser l'intervention en travaux d'urgence d'entretien sur la Branche 12 du Grand cours d'eau Saint-Rémi entre les chainages :

- 0+675 et 0+825 (150m);
- 0+825 et 0+1000 (175m); et
- 0+825 à 0+500 (325m).

que le maître-d'œuvre desdits travaux soit monsieur Gagné de la compagnie 9124-2776 Québec Inc., propriétaire riverain, sous la surveillance d'un représentant du Service d'Urbanisme;

que les frais de la firme BMI Experts Conseils Inc. engagée par la MRC des Jardins-de-Napierville, au coût approximatif de 6 000. \$, soient assumés par la Ville de Saint-Rémi.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

12-05-1776

(6) **PERSONNEL SURNUMÉRAIRE**  
- **INSCRIPTIONS POUR LE SOCCER**  
- **ENGAGEMENT**

---

**ATTENDU** que le Service des Loisirs a participé à la procédure d'inscriptions pour le soccer le 13 avril 2012;

**ATTENDU** que les salaires sont payés à même les inscriptions aux activités ;

**ATTENDU** que les salaires sont déterminés selon la grille salariale des employés surnuméraires du Service des Loisirs adoptée en la résolution # 93-01-6117 ;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des Loisirs ;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par le Trésorier par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

**PROPOSÉ PAR** : madame Louise Trudeau-Lefrançois  
**APPUYÉ PAR** : madame Sylvie Gagnon-Breton  
**ET RÉSOLU** : unanimement

d'autoriser l'engagement en date rétroactive du 13 avril 2012 au taux horaire de 10.15 \$ des personnes de Saint-Rémi suivantes à titre de commis aux inscriptions de loisirs: Pascale Payant, Audrey Richard, Valérie Marcoux St-Onge et Nathania Pouliot-Aguillon.

Ces emplois relèvent du Service des Loisirs et ne sont pas couverts par la convention collective du Syndicat des Salariés de la Ville de Saint-Rémi, Cols bleus, Cols blancs, tel que prévu à l'article 5.08.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**12-05-1777 (7) QUESTION(S) DU PUBLIC**

Le Conseil répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**12-05-1778 (8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est :

**PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau  
**APPUYÉ PAR** : monsieur Joseph Boire  
**ET RÉSOLU** : unanimement

que l'assemblée soit levée à 20h50.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
**Michel Lavoie,**  
Maire

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
**Diane Soucy, OMA**  
Directrice générale adjointe / Greffière

